



PROJET

Préavis no 1/2025 du 1er mai 2025

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CUARNY

Concernant

Les comptes de l'exercice 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

PREAMBULE - COMPTES 2024

Dans sa séance du 14 avril 2025, la Municipalité a adopté les comptes 2024 et vous annonce un résultat bénéficiaire. Sur la base du bilan et des comptes, ainsi que sur les rapports de la boursière et de la fiduciaire Fiprom, les comptes communaux sont arrêtés comme suit :

Revenus	CHF 1'602'096.25
Charges	CHF 1'413'940.59
Excédent de revenus	CHF 188'155.66

- RESULTAT COMPTABLE – EXCEDENT DE REVENUS

L'excédent de revenus est attribué au fonds de réserve général (compte au bilan 9282.99) qui présente, au 31 décembre 2024, un solde de CHF 685'326.43.

Le résultat comptable 2024 est en partie amélioré par le prélèvement du fonds de réserve « routes ». Pour rappel, la commune doit procéder, et cela d'ici 2027 (année de passage au nouveau plan comptable MCH2), à l'épuration des fonds créés lors des boucllements des exercices précédents et inutilisés à ce jour. Le solde se justifie par les encaissements plus élevés que les décaissements.

Le budget quant à lui est déficitaire de CHF 148'605.- et l'écart entre les comptes et le budget 2024 est de CHF 337'523.66. Les écarts, égaux ou plus élevés que CHF 2'000.-, sont expliqués dans le rapport joint au préavis.

La marge d'autofinancement est l'un des principaux indicateurs sur la situation financière de la Commune. Cette marge correspond au montant que la Commune parvient à dégager du « ménage courant » et elle représente ainsi le montant maximum que la Commune peut investir sans augmenter sa dette. Pour 2024, la marge d'autofinancement pour Cuarny s'élève à CHF 193'941.89.

EXPLICATIF ENTRE LES COMPTES 2024 ET 2023

- LIQUIDITES (caisse, CCP, Banques)
- IMPOTS NETS (revenus - charges)

Les liquidités, à l'actif du bilan, sont supérieures par rapport à l'année précédente. Les revenus d'impôts sur les successions et le leg reçu contribuent à l'amélioration du solde disponible. Ces recettes « extraordinaires » ont facilité le paiement des factures de charges courantes et l'organisation de la fête du 850^{ème} du village.

- IMPOTS (personnes physiques revenu et fortune)

Les revenus sur les impôts personnes physiques « revenu et fortune » sont légèrement plus bas en 2024 par rapport à 2023. La raison : des contribuables avec un revenu moins important (exemple : diminution taux, cessation activité).

- LEG FEU « PEGUIRON JANINE »

Le leg reçu par feu « Peguiron Janine » a en partie été utilisé pour la fête du 850^{ème} organisée en septembre 2024. Afin d'en faire profiter tous les citoyennes et citoyens, le solde a été utilisé cette année pour rénover la cuisine et la salle de la maison de commune, ainsi que la peinture du hall d'entrée. Les travaux de nettoyage de la façade du bâtiment interviendront prochainement.

- PEREQUATION

La somme de la participation à la cohésion sociale, de la péréquation directe et de la facture policière donne le total net à payer pour la péréquation.

La péréquation est calculée sur un système d'acomptes et décompte. Les acomptes payés en 2024 ont été calculés sur les rendements d'impôts 2022. Le décompte provisoire est calculé sur les rendements d'impôts 2024. La fluctuation des entrées d'impôts entre les deux années, présente pour 2024, un solde en faveur du Canton assez important. L'augmentation des recettes d'impôts sur les successions et les droits de mutation sont redistribués à raison de 50% pour la participation à la facture pour la cohésion sociale.

Néanmoins, le décompte pour l'année 2024 est provisoire car calculé sans le retour des dépenses thématiques. Nous pouvons nous attendre à un retour d'environ CHF 50'000.- en 2025.

- FONDS DE RESERVE RELIES A DES RECETTES AFFECTEES

Les comptes dédiés doivent s'autofinancer ; les recettes doivent couvrir les charges.

Au 31.12.2024, tous nos fonds de réserves sont vides. Durant les prochaines années il faudra trouver la stratégie pour équilibrer ces comptes. Dès le passage au nouveau plan comptable MCH2, le Canton acceptera ce déséquilibre que pendant quelques années.

A ce jour des mesures ont déjà été prises par la Municipalité soit :

La modification du règlement sur la distribution de l'eau pour permettre la mise en place d'un système de taxation équilibré entre taxe de base et à la consommation, en vue de couvrir à terme les charges de fonctionnement. Il a été décidé de privilégier une augmentation de la taxe à la consommation et de n'augmenter que progressivement la taxe de base.

La taxe déchets est passée de CHF 70.- à CHF 80.- et cela depuis 2023. Des revenus supplémentaires venant de la contribution sociale et de la taxe chiens ont été alloués au traitement des déchets.

En ce qui concerne l'épuration, les égouts et les canalisations d'eaux claires, le fonds de réserve est vide depuis le bouclage des comptes 2024. La taxe d'épuration est de CHF 3.20/m3 depuis 30 ans, aucune taxe n'est prélevée pour l'entretien des canalisations d'eaux claires. Une révision du règlement est nécessaire pour adapter la taxation.

- INVESTISSEMENT

Le remplacement de l'aérateur de la station d'épuration est moins onéreux que prévu. Le montant porté à l'actif du bilan pour l'amortissement a été comptabilisé au compte n° 9141.05.

Les comptes 2024 ont été révisés par la fiduciaire Fiprom en date du 24 avril 2025, le rapport sera remis à la Commission de gestion dès réception.

(En date du ??? nous avons reçu le rapport de révision de la fiduciaire FIPROM et nous l'avons mis à disposition de la Commission de gestion.)

CHARGES ET REVENUS PAR DICASTERE

	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	188'089.50	20'931.00	171'938.10	17'051.30
Finances	371'512.44	1'280'544.28	283'902.87	806'228.23
Domaines et bâtiments	113'011.50	106'213.00	112'951.35	99'751.35
Travaux	267'783.12	126'420.54	104'490.77	91'665.32
Instruction publique et cultes	155'281.25	0.00	140'226.75	0.00
Police	37'892.20	445.38	39'595.60	580.90
Sécurité sociale	416'135.04	19'831.30	181'687.63	28'381.08
Services industriels	52'391.20	47'710.75	41'868.56	33'003.45
Total	1'602'096.25	1'602'096.25	1'076'661.63	1'076.661.63

RAPPORT SUR LES COMPTES ET LE BUDGET 2024

Annexe au préavis n° 1/2025, lu par la boursière.

CONCLUSION

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver les comptes 2024, en votant le texte ci-dessous :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNY

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission de gestion, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les comptes communaux et le rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2024 et d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Boursière :

F. Leu

F. John

Annexes : - comptes de fonctionnement par ordre administratif et par nature 2024 ;
- bilan 2024 ;
- rapport sur les comptes 2024 ;
- explicatif entre les comptes 2024 et 2023 ;

- rapport de la fiduciare Fiprom.